

CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations fournies auprès de ses Clients par la société SYNOVO (ci-après « le Prestataire »), 8 rue Schertz à 67100 STRASBOURG.

1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente concernent la fourniture, par le Prestataire, d'un système informatique, qui comprend :

- un droit d'accès et d'utilisation d'un logiciel de géolocalisation, hébergé sur le serveur du Prestataire, la licence du logiciel et la formation nécessaire à son utilisation, sa maintenance corrective et évolutive (software);
- de matériel de géolocalisation (boîtier physique permettant l'exploitation du logiciel au sein de véhicules), du matériel dit « périphériques mobiles endurcis » et des systèmes d'exploitation afférents ainsi que tout type de matériel informatique (hardware).

Chaque commande fera l'objet d'un devis, établi gratuitement par le Prestataire.

En cas d'accord, le Client retournera le devis signé, ainsi qu'un acompte de 30 % du montant total (hardware) de la commande, sauf conditions particulières convenues.

En cas d'annulation d'une commande par le Client après son acceptation, l'acompte versé à la signature du devis sera acquis au Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement.

2 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend la forme d'un abonnement mensuel, à durée indéterminée. Il est résiliable à tout moment par les parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant la résiliation, sous réserve du respect d'un préavis de 8 mois.

A la date d'effet de la résiliation :

- le Client doit cesser immédiatement l'utilisation du logiciel, l'accès étant suspendu par ailleurs ;
- le Client doit retourner tous les éléments ou supports appartenant au Prestataire dans un délai de 30 jours ;
- le Client doit payer toutes les sommes restant dues.

3 – REVERSIBILITE

La réversibilité de la prestation objet du présent contrat consiste en la restitution, à la résiliation du contrat, par chacune des parties, des informations reçues à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Le Prestataire doit restituer au Client toutes les informations, bases de données et données traitées, archivées ou non le concernant. Il s'engage à n'en conserver aucune copie et à ne pas les utiliser, pour quelque raison que ce soit.

La réversibilité du contenu de la base exclusivement s'opère sous 30 jours. Son prix est inclus dans le prix des prestations, et ne pourra pas faire l'objet d'une facturation supplémentaire de la part du Prestataire.

4 – PRIX

4.1. Prix des différents produits

Le prix du software fait l'objet des mensualités de l'abonnement. A tout moment au cours du contrat, le Client peut ajouter un nouvel abonnement (pour les besoins d'un nouveau véhicule), qui sera facturé au prix unitaire figurant sur le devis initial et dont la quantité totale sera déterminée par contrôle mensuel standardisé.

En revanche, si le Client retire un abonnement en cours de contrat, le Prestataire se réserve le droit de revoir le prix unitaire initial selon grille tarifaire applicable au moment de la revalorisation. En tous les cas, le prix mensuel ne saurait être inférieur au prix unitaire fois la quantité figurant sur le devis initial. Les prix sont indiqués hors taxe (HT). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

4.2. Revalorisation du prix des prestations

Chaque 1^{er} janvier, le prix du contrat sera revalorisé selon l'indice SYNTEC.

La revalorisation du prix se fera selon le calcul suivant : $P1 = P0 \times (S1/S0)$ où P1 est le prix révisé, P0 le prix contractuel d'origine, S0 l'indice SYNTEC de référence à la date de signature du devis et S1 le dernier indice publié à la date de révision du prix.

5 – MISE EN PLACE DU SOFTWARE

Le Prestataire notifiera le Client dès que le software pourra être mis en place. A compter de la date de notification, le Client disposera d'un mois franc pour convenir d'une date de mise en place du software en accord avec le Prestataire. L'installation du software ne saura être postérieure à 3 mois francs à compter de la date de réception de la lettre précédemment citée, faute de quoi le Prestataire se réserve le droit de facturer les prestations acceptées par le Client.

6 – PAIEMENT ET PENALITES DE RETARD

Le paiement de la commande et des mensualités d'abonnement se fera à la réception de la facture par le Client et pour le hardware dès la livraison. Le paiement du droit d'accès au logiciel s'effectue par prélèvement bancaire uniquement.

En cas de non-paiement du solde de la commande ou d'une mensualité à l'échéance, une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement sera facturée à hauteur de 40€.

En sus, des pénalités de retard de 5 % seront appliquées au solde restant dû, et le Prestataire sera en droit de suspendre le droit d'accès et d'utilisation du logiciel (software), jusqu'à complet paiement.

7 – FORMALITES A EFFECTUER AUPRES DE LA CNIL

Le Client reconnaît avoir été informé et s'engage à effectuer les formalités obligatoires auprès de la CNIL en termes de traitement de données automatisées et de géolocalisation, ainsi qu'à informer ses salariés, conformément aux articles L.1222-3 et L.1222-4 du Code du Travail.

8 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Pour l'exécution du présent contrat, le Prestataire fournit au Client un droit d'utilisation du logiciel non cessible et non exclusif. Aucun transfert de droit de propriété intellectuelle et industrielle au bénéfice du Client n'interviendra à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Le Prestataire reste titulaire de ses droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, les logos et tous autres supports. Le Client s'engage à ne pas reproduire le logiciel ou les autres éléments protégés mis à disposition par le Prestataire et à ne pas y apporter de quelconques corrections ou modifications.

9 – CONFIDENTIALITE

Les parties au présent contrat s'engagent à assurer et respecter la confidentialité des méthodes et informations échangées entre elles, ainsi que celles dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de l'exécution de présent contrat.

Les données que le Client communique au Prestataire dans le cadre de la mise en place et de l'exploitation du logiciel restent la propriété du Client. Elles sont confidentielles.

10 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

L'utilisation du logiciel par le Client suppose des prérequis matériels et informatiques. Le Client reconnaît avoir été informé de la nécessité de disposer de tels prérequis et s'engage à respecter les conditions d'utilisation du logiciel indiquées lors de la formation. De ce fait, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité si des problèmes informatiques préexistants ou postérieurs dans l'installation informatique du Client rendent l'utilisation du logiciel impossible. Le Prestataire s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'activité objet du contrat, précision étant faite que celle-ci est strictement limitée aux engagements pris dans les présentes Conditions Générales de Vente et qu'elle n'est tenue à aucune indemnisation, en cas notamment :

- de dysfonctionnements ponctuels du logiciel lui-même, même pendant les horaires de disponibilité de l'accès ;
- des éventuels dommages subis par le Client du fait de l'utilisation du logiciel.

11 – DISPONIBILITE

Le Prestataire garantit au Client l'accès au logiciel hébergé sur son serveur selon les disponibilités suivantes : du lundi au dimanche de 5h00 à 20h00, à hauteur de 99 % à l'intérieur de cette plage. Pour les plages horaires restantes, soit de 20h01 à 4h59, le Prestataire ne garantit pas l'accès.

Les données sont sauvegardées tous les jours de façon récurrente, et les plans de sauvegarde pourront être demandés par le Client au Prestataire.

Les opérations de mise à jour, de maintenance et d'optimisation des matériels ou logiciels pourront être effectuées à la propre initiative du Prestataire et sans l'accord du Client à condition qu'elles s'effectuent en dehors des horaires d'accès garanti au logiciel.

12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le Prestataire reste propriétaire des éléments matériels, à compter du jour de la livraison jusqu'à complet paiement du prix. Les risques de la marchandise incombent cependant au Client, dès la livraison.

En cas de non-paiement du prix de la commande initiale, le Prestataire est en droit de reprendre la marchandise auprès du Client.

13 – REFERENCE CLIENT

Le Prestataire a le droit de citer le Client en référence.

14 – ACCEPTATION DU CLIENT ET DU PRESTATAIRE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client lors de l'acceptation écrite du devis, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même si celui-ci en a eu connaissance. Le Prestataire dispose toujours du droit d'accepter ou de refuser une commande.

15 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

16 – LITIGE

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis à la compétence des tribunaux de STRASBOURG.